

## Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 056-2014  
Type d'intervention: Interpellation  
Motion ayant valeur de directive: ☐  
N° d'affaire: 2014.RRGR.10112  
  
Déposée le: 24.02.2014  
  
Motion de groupe: Non  
Motion de commission: Non  
Déposée par: Graber (La Neuveville, UDC) (porte-parole)  
  
Cosignataires: 0  
  
Urgence demandée: Non  
Urgence accordée:  
  
N° d'ACE: 964/2014 du 13 août 2014  
Direction: Direction de la police et des affaires militaires  
Classification: –



### Allocation des ressources de la police cantonale bernoise et hiérarchie des préoccupations sécuritaires

---

Comme toutes les polices cantonales, celle de notre canton évolue dans un contexte difficile. Soumise à de fortes contraintes législatives et administratives, limitée par des ressources financières restreintes et confrontée aux aspirations parfois contradictoires des différentes catégories de la population, la police cantonale dispose de marges de manœuvre étroites quant à l'ampleur et à la nature des activités qu'elle déploie. La plupart des habitants de notre canton sont conscients de cette situation. Une partie notable d'entre eux estiment toutefois que la sécurité objective est insuffisante dans notre canton et que la police cantonale n'en fait pas assez pour remédier à cette situation délétère. Dans notre canton, des milliers de personnes ont en outre l'impression que notre police cantonale met bien plus d'empressement à traquer les excès de vitesse même modérés sur nos routes qu'à tout mettre en œuvre pour réduire les actes de violence et les cambriolages. Il s'ensuit une espèce de malaise répandu quant à la hiérarchie des préoccupations sécuritaires de la police cantonale.

Le rapport du Conseil-exécutif du 5 juin 2013 sur l'évaluation du projet « Police Bern » contient un grand nombre de renseignements très intéressants sur l'organisation et les activités de la police cantonale. Les statistiques de cette dernière sur toutes les formes de criminalité et même sur les excès de vitesse sont très instructives.

Au-delà de ces données et en complément à ces statistiques, nous souhaitons interpeller le Conseil-exécutif par le biais des questions suivantes :

1. Que représentent, en valeur absolue et en pourcent, les ressources en temps (heures de travail) de la police cantonale consacrées aux activités liées à la circulation routière (travail administratif compris) ?
2. Comment ces valeurs (celles en réponse à la question 1) ont-elles évolué durant les dix dernières années ?
3. Que représentent, en valeur absolue et en pourcent, les ressources en temps (heures de travail) de la police cantonale consacrées aux contrôles de la vitesse des véhicules sur les autoroutes et les autres routes (travail administratif compris) ?
4. Comment ces valeurs (celles en réponse à la question 3) ont-elles évolué durant ces dix dernières années ?
5. Sur un plan plus général, et pour autant qu'il soit possible de répondre à cette question, comment la structure des activités de la police cantonale bernoise a-t-elle évolué au cours des dix dernières années ?
6. Quelle a été l'évolution du produit des amendes d'ordre infligées pour les infractions à la LCR au cours des dix dernières années ?
7. Quelle a été l'évolution du produit des amendes infligées pour les infractions à la LCR dénoncées aux juges au cours des dix dernières années ?
8. Quelle a été l'évolution du produit des amendes d'ordre infligées pour les excès de vitesse sur les autoroutes et les routes au cours des dix dernières années ?
9. Quelle a été l'évolution du produit des amendes infligées pour les excès de vitesse sur les autoroutes et les routes dénoncées aux juges au cours des dix dernières années ?
10. Quelle a été, au cours des dix dernières années, l'évolution, en pourcent, du produit des amendes d'ordre infligées pour excès de vitesse par rapport au total des amendes infligées par les tribunaux bernois, tous niveaux confondus ?
11. Le Conseil-exécutif estime-t-il judicieuse et opportune l'allocation des ressources dont dispose la police cantonale entre les différentes missions qui lui sont confiées ?
12. Plus particulièrement, le Conseil-exécutif estime-t-il que la police cantonale alloue suffisamment de ressources en temps – et donc de moyens financiers – à la prévention et à la répression des actes de violence ?

### **Réponse du Conseil-exécutif**

Il convient tout d'abord de mentionner que le nombre des accidents de la circulation diminue, et ce depuis des années. Cette évolution s'explique par divers facteurs; l'un d'entre eux, et non des moindres, est l'activité de contrôle menée par la police. Durant l'année 2013, 5999 accidents ont été répertoriés dans le canton de Berne, ce qui représente une diminution de plus de 300 cas par rapport à l'année précédente. Le nombre de décès déplorés sur les routes du canton, qui était de

37 en 2012, est tombé à 30 en 2013. Le nombre de blessés (3023 l'an dernier) restant par contre très élevé, il n'y a pas lieu de restreindre les activités de contrôle de la police.

Du fait de la mise en œuvre du projet Police Bern (police unique), il n'est pas possible de se fonder sur une évolution sur dix ans pour répondre aux questions de l'interpellant. De ce fait, l'analyse qui suit est fondée sur les chiffres des cinq dernières années, durant lesquelles l'organisation de la police unique était déjà achevée.

1. Chaque année, les divisions du front de la Police cantonale (POCA) consacrent environ 560 000 heures de travail au maintien et à la promotion de la sécurité routière dans le canton de Berne. À cet égard, leurs prestations relèvent de l'activité de contrôle (31%), de la prévention et des cours d'éducation routière (12%) et du traitement des dossiers (57%). Les heures de travail que la POCA consacre à la sécurité routière représentent 20 pour cent de son activité productive globale.
2. Durant les cinq dernières années, les ressources consacrées par la POCA à la circulation routière sont restées stables (environ 560 000 heures de travail par an).
3. et 4. Le relevé des temps de travail ne permettant pas de distinguer les activités de contrôle et les travaux administratifs qui y sont liés, tel le traitement des dénonciations, il n'est pas possible d'établir une statistique au sujet de ces valeurs. Le tableau ci-dessous fournit toutefois quelques indications sur le temps consacré aux contrôles sur le terrain par les collaborateurs de la POCA<sup>1</sup>.

| Nombre d'heures   |                    |                                     |            |       |
|-------------------|--------------------|-------------------------------------|------------|-------|
| Année             | Dans les localités | Hors localités /<br>semi-autoroutes | Autoroutes | Total |
| 2013              | 5 424              | 1 926                               | 528        | 7 879 |
| 2012              | 4 517              | 1 746                               | 401        | 6 665 |
| 2011              | 4 700              | 1 538                               | 840        | 7 077 |
| 2010 <sup>2</sup> | 4 470              | 1 629                               | 892        | 6 991 |
| 2009              | 4 225              | 1 235                               | 454        | 5 913 |

**Tableau 1:** nombre d'heures effectuées par la POCA en matière de contrôles de vitesse (2009-2013)

5. Avec l'introduction de la police unique (cf. réponse 6), les polices communales et municipales ont été toutes réunies au sein de la POCA. Du fait des importants change-

<sup>1</sup> Les heures de travail relatives aux contrôles automatiques de la vitesse, effectués en l'absence des collaborateurs de la POCA, n'y figurent pas.

<sup>2</sup> Année de l'achèvement du projet Police Bern.

ments survenus dans le corps de la police durant les dernières années, on ne peut se risquer à des comparaisons structurelles concernant cette période.

6. L'augmentation des recettes entre 2012 et 2013 s'explique par la diminution, en septembre 2012, du seuil de mesure applicable aux marges de sécurité légales, et non par un accroissement des ressources policières consacrées à cette activité durant la période considérée.

| Année | Montant net en CHF |
|-------|--------------------|
| 2013  | 38 461 675         |
| 2012  | 29 474 674         |
| 2011  | 29 373 981         |
| 2010  | 31 181 790         |
| 2009  | 32 964 882         |

**Tableau 2:** recettes provenant des amendes d'ordre (2009-2013)

7. En raison des changements continuels du contexte de travail qui résultent de l'introduction de Police Bern, il n'est pas possible de tirer de conclusions directes en la matière. En outre, il faut savoir que certaines communes au bénéfice d'un contrat sur les ressources sont habilitées à percevoir elles-mêmes des amendes d'ordre et à comptabiliser les recettes qui en découlent: par exemple, celles de Bienne, Berthoud et Interlaken disposent de leurs propres caméras de surveillance pour le contrôle des feux de circulation et de la vitesse.
8. et 9. Aucun outil adapté n'étant disponible jusqu'en 2013, il n'était pas possible de procéder à de telles évaluations statistiques. Elles seront toutefois possibles à l'avenir, grâce à l'introduction d'un nouveau logiciel.
10. Faute de statistiques globales, il n'est pas possible de fournir de précisions à ce sujet.
11. et 12. Pour être en mesure de répondre aux besoins de la population et d'institutions publiques et privées, les quatre sections de la police régionale interviennent quotidiennement, sur les plans de la prévention et de la répression. Lorsqu'elle identifie des situations à risques, la POCA affiche une présence accrue, à des fins de prévention. Dans les domaines des vols par effraction et de la violence domestique, des efforts tout particuliers sont entrepris, permettant d'obtenir des résultats tant sur le plan répressif que préventif. Grâce au Service de prévention de la criminalité, dont le siège est à Berne, la POCA propose en outre des recommandations, formations, présentations et consultations sur des thèmes tels que la prévention de la violence et la protection contre les vols avec effraction. De ce fait, le Conseil-exécutif estime que l'actuelle répartition des ressources disponibles entre les diverses activités policières – dont font partie les tâches liées à la prévention et à la répression – permet d'atteindre les objectifs.

### **Au Grand Conseil**